

PROCES-VERBAL de la RÉUNION de la COMMISSION FONCIERE
du 28 JANVIER 1960.

Litige foncier BIHONYA, Umuhutu des Abasindi, résidant à
Ruhengeri I.-

Mr BIHONYA : Le chef Gakwavu a pris deux champs dans l'ubukonde des Basindi. Il avait envoyé ses vaches dans le champ de mon père Bitezera. Les gardiens des vaches de Gakwavu y construaient un logement. Quand mon père avait détruit ce logement, il fut appelé chez Gakwavu où on le fouetta. Un certain Ntabwoba offrit alors une vache à Gakwavu qui lui donna le champ de mon père.

Un deuxième champ a été donné par Gakwavu à Buterimanyi, lorsque ce dernier fut obligé de quitter ses champs à Ruhengeri où on a construit les bâtiments du Gouvernement. Buterimanyi offrit également une vache à Gakwavu et reçut le champ de mon père. Il y a planté une bananeraie. Les champs ainsi prélevés dans notre propriété faisaient partie de l'ubukonde des Basindi, depuis Musindi, notre ancêtre et premier occupant de ces terrains. Il a défriché ces terrains il y a 12 générations. Les clans qui ont des limites communes avec notre ubukonde sont : les Abaguri, Abagesera, Abaguyane et Abacaba.

Mr le Président : Est-ce que les Abasindi ont des limites avec les Bacocori et Bahoro.-

Mr BIHONYA : Quand les clans ont délimité leur ubukonde, mucocori n'était pas encore arrivé dans la région de Ruhengeri. Il est venu plus tard gardant ses vaches. Je ne sais qui de mes ancêtres était le contemporain de Mucocori. Les Bacocori ont construit des logements provisoires. Par après ils ont considéré les terrains sur lesquels ils avaient construit leurs logements provisoires comme leur ubukonde.-

Mr RUZINDANA : Mr Bihonya dit que les Bacocori étaient des pasteurs, qu'ils sont restés longtemps sur les terrains sur lesquels ils avaient construit leurs logements provisoires. Est-ce qu'il peut nous dire où se trouvent ces terrains ?

Après une réponse esquivante de Mr BIHONYA, Mr le Président déclare qu'il n'a pas été répondu à la question posée par Mr Ruzindana.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Mr Bihonya parle de vaches données à Gakwavu. Est-ce que ces vaches constituaient le prix d'achat des champs ?

Mr BIHONYA : Je ne le sais pas.-

+++++

Litige foncier BARAKABYA, Umuhutu des Abungura, résidant à Kamubuga, Chefferie Buberuka.-

Mr BARAKABYA : J'ai acheté en 1956 un champ de 40 m sur 100 m à Buturo, ancien chef. Ce champ était un champ intora, choisi par le sous-chef Kwatangabo dans la propriété de Senkuli. Buturo reçut ce champ en échange d'un autre qu'il donna à Kwatangabo. J'ai construit ma maison dans ce champ. Maintenant j'ai peur que les fils de Senkuli veulent contester ce champ, dans lequel j'ai construit ma maison. Je désire rester sur ce champ acheté.-

Mr SEBAPOLISI : Si on décide de vous rendre l'argent, est-ce que vous quitteriez votre champ ?

Mr BARAKABYA : Si on m'y oblige, je m'en irai.-

Mr MPAKANIYE : Au moment de l'achat, ce champ était-il valorisé ?

Mr BARAKABYA : Il n'y avait aucune culture sur le champ. Maintenant j'y ai planté quelques arbres sur la limite du terrain.-

Mr le Président : Etiez-vous au courant de ce que ce terrain appartenait à Senkuli ?

Mr BARAKABYA : Je savais que ce terrain appartenait à l'umuzigaba Senkuli.-

Mr NZAHUMUNYURWA : Est-ce que le propriétaire réclame maintenant sa propriété ?

Mr BARAKABYA : Il ne la réclame pas. Lors de la vente Senkuli était présent et il n'a pas protesté.-

Mr MPAKANIYE : Quels sont les clans qui ont assisté à la délimitation du champ vendu ?

Mr BARAKABYA : Buturo était assisté des Abungura. Les hommes choisis par moi étaient aussi des Abungura. Ntarwanda, le fils non-adulte de Senkuli était présent. J'ai donné une crûche de bière aux assistants, comme l'exige la coutume.-

Mr MUNYARUGERERO : Si on décide que tous les champs intora et inkungu doivent être rendus, accepteriez-vous de rendre le champ ... de Senkuli ?

Mr BARAKABYA : J'accepterais, puisque les champs intora, prélevés dans la propriété des Abungura nous seraient remis aussi.-

Mr MUNYARUGERERO : A qui pourriez-vous réclamer l'argent ?

Mr MPAKANIYE : Vous dites que Ntarwanda était présent lors de la délimitation du champ. Personne de sa famille ne l'avait chargé de protester ?

Mr BARAKABYA : Personne ne l'avait chargé de protester, même pas sa mère.-

Mr le Président : Est-ce que les membres de la commission pourraient me proposer des solutions dans l'affaire Barakabya ?

Mr BISUMBUKUBOKO : Nous devons distinguer deux possibilités. Ou bien le champ intora a été pris illégalement, en violation de la coutume. Dans ce cas le champ serait rendu au propriétaire. Si le champ a été pris conformément à la coutume, une caisse du Gouvernement devrait indemniser l'acheteur.-

Mr MUNYARUGERERO : Nous avons décidé que la coutume intora n'a jamais été acceptée par la population. Elle est une coutume subie. Rwanzagabo ou Buturo doivent rendre l'argent à Barakabya.-

Mr le Président : Les membres proposent donc que Rwanzagabo ou Buturo rendent l'argent payé par Barakabya.

9 membres de la commission se rallient à la proposition formulée par le membre Munyaruggerero. Deux membres proposent qu'une caisse du Gouvernement interviendrait dans le

caisse soit alimentée par l'argent des Batutsi. Sinon les Abakonde payeraient eux-mêmes la plus grande partie du rachat de leurs propres terres.-

Mr RUZINDANA : Mr Mpakaniye oublie que certains sous-chefs Batutsi ont reçu des champs intora de leur prédecesseur Muhutu. Dans ce cas la caisse devrait être constituée par des deniers des Bahutu.-

Mr MUNYARUGERERO : Le muhutu devrait restituer lui-même cet argent au ayant-droit.-

++++++

Litige foncier BUREGEZA, Umuzigaba, résidant à Byumba, sous-chefferie Rugare, Buberuka.-

Mr BUREGEZA : En 1954, Gakwaya, mututsi et kilongozi du sous-chef m'a pris un champ de force (= urugarika). Il a vendu ce champ en 1959 pour 3.800 frs. à Nzabakurikiza. Je suis allé me plaindre chez le sous-chef Semanonko, qui me donna 8 coups de fouet. J'ai porté l'affaire devant le Tribunal, qui m'a condamné à une amende de 500 frs et 8 coups de fouet. Quand le vendeur et l'acheteur sont allés au tribunal pour faire inscrire la vente, j'ai protesté et la vente n'a pas été enregistrée.-

Mr MUNYARUGERERO : Est-ce que le sous-chef avait déjà prélevé des champs dans l'ubukonde de votre famille ?

Mr BUREGEZA : Le sous-chef avait déjà choisi un champ intora dans l'ubukonde de ma famille. Ce champ, choisi par Gakwaya, était le deuxième champ pris dans la propriété de ma famille.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Ce champ était-ce un ubukonde du premier occupant, ou un ubukonde acheté ?

Mr BUREGEZA : Mes ancêtres avaient défriché ce champ.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Est-ce que ce champ a été inscrit dans le registre des Abakonde prescrit par Monsieur l'Administrateur de Territoire ?

Mr BUREGEZA : Je ne suis pas au courant de cela. (Les membres de la commission déclarent ne jamais avoir entendu parler d'un registre d'ubukonde).-

Mr BISUMBUKUBOKO : Comment Gakwaya a-t-il pris ce champ ?

Mr BUREGEZA : Un matin, Gakwaya avait envoyé 30 travailleurs sur mon champ. Quand je lui demanda pourquoi il cultivait mon champ, il déclara que je n'avais rien à dire. Je suis allé chez le sous-chef pour avoir des éclaircissements, ce dernier me dit que je devais me taire. Quand je suis retourné le lendemain il m'a donné 8 coups de fouet.-

Mr MPAKANIYE : Ce champ était-il cultivé régulièrement .

Mr BUREGEZA : Ce champ se trouve dans la proximité immédiate de mon rugo. Il était régulièrement cultivé.-

○
○ ○
○

Litige foncier NDABASHOKEYE, Umuhutu des Ababanda-ababoma, résidant à Rukoro, sous-chefferie Gisoro, Chefferie Buhoma-Rwankeri.-

Mr NDABASHOKEYE : En 1957 je suis allé demander au sous-chef Ngaboyamahina l'autorisation de m'installer dans une terre vierge à Nkotsi, le long de la Mukungwa. J'ai défriché cette plaine, j'y ai construit ma maison et planté une bananeraie. Personne n'a jamais contesté mes droits. En mars 1959, des Basindi de Bumonyo (sous-chefferie Gitwa, Chefferie Buhoma-Bugarura) ont traversé la Mukungwa pour contester mes droits de propriété sur la plaine que j'avais défrichée. Des Abasindi, habitant dans l'ubukonde des Abasinga dans la sous-chefferie de Gisoro (Chefferie Buhoma-Rwankeri) ont empêché les Basindi du Buhoma de continuer leurs contestations. Ils alleguaient que les Basindi de Gisoro poursuivraient l'affaire. Les Basindi de Gisoro m'ont pris alors 3 champs. Convoqués par le chef, les Basindi de Gisoro, déclarèrent qu'ils ne contestaient pas mon isambu, qui était mon ubukonde, mais qu'ils chassaient les gens du Bugarura qui venaient cultiver des terrains du Buhoma. Devant le tribunal j'ai argumenté ma défense ainsi : 1. Les Abasindi du Buhoma ne pouvaient pas me montrer un emplacement où un de leurs ancêtres aurait habité. 2. Ils ne pouvaient pas me montrer un arbre, vestige du passage de leurs ancêtres. 3. Installé depuis 1952, personne n'a contesté mes droits. 4. Les Basindi de Buhoma, prétendaient que cette plaine était leur ubukonde. Pourquoi habitaient-ils alors les champs des Abasinga, tout près de cette plaine sur lesquels ils revendiquaient des droits d'ubukonde?

Mon père a quitté la région du Mulera quand j'étais encore très petit. Vers 1922 nous sommes retournés. Tout le long de la route Ruhen-geri, Shyira, s'étendait la forêt. Même en 1927, année où l'on traça la route, la forêt existait encore. Notre ubukonde a été réparti par Karinda à ses Abagaragu, la Mission Catholique de Muko et d'autres bahutu. Notre propriété avait été mise en valeur avant le départ de mon père. Devant le tribunal j'ai déclaré qu'il pouvait donner gain de cause aux Basindi mais que dans ce cas, il devait me donner raison pour mon ubukonde. Les Basindi ont été condamnés - ils devaient me payer un loyer pour les champs qu'ils avaient cultivés. En plus ils devaient me payer des dommages et intérêts. Cette plaine contestée est habitée actuellement par 25 ménages. Nous avons rédigé un document dans lequel nous assurons notre défense.-

Mr MUNYARUGERERO : Si les Basindi veulent vous vendre leurs champs accepteriez-vous de les racheter ?

Mr NDABASHOKEYE : J'accepterai d'acheter ces champs à Gisoro. Mais alors, je devrais vendre aussi mon ubukonde à Muko et Nyarutembe.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Vous déclarez avoir rédigé un document dans lequel les 25 ménages installés à Gisoro, assurent leur défense. Dans ce document avez-vous constaté que les Abasindi avaient abandonné leur ubukonde ou qu'ils n'avaient jamais eu d'ubukonde dans cette région.-

Mr NDABASHOKEYE : Nous avons déclaré dans ce document que les Abasindi n'avaient jamais eu leur ubukonde à Gisoro, que leurs ancêtres n'y avaient jamais construit leurs maisons et que les Basindi venant du Bugarura devaient payer un loyer aux sous-chefs pour cultiver dans la plaine que nous occupons actuellement. Nous considérons cette plaine comme Umukene.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Payez-vous quelque chose aux autorités ?

Mr NDABASHOKEYE : Nous n'avons jamais payé aux autorités.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Est-ce que les Abakonde ont été contraints à se soumettre ?

Mr NDABASHOKEYE : Si on trouve un umukonde qui a été contraint à se soumettre, j'accepte de perdre dans cette affaire.-

Mr NZAHUMUNYURWA : Le sous-chef a convoqué ses conseillers pour qu'ils déclarent cette plaine Umukonde. Les notables ont refusé.-

Mr NDABASHOKEYE : Les notables de la sous-chefferie ne pouvaient pas signer parce que les Abasindi avaient déjà contesté nos droits sur cette plaine.-

Mr RUZINDANA : Mr Cuypers a reçu tout près de la plaine contestée, une concession. Savez-vous si quelqu'un a été payé pour l'expropriation ?

Mr NDABASHOKEYE : Un certain Birahira, Umubanda a été indemnisé pour ces terrains. Dans cette plaine il y a 4 parties, appartenant aux Balihira, Basindi, Basinga-Abakaraga et Babanda-bahoma.-

Mr RUZINDANA : Avant votre installation dans cette plaine, saviez-vous que ces clans avaient leur ubukonde dans cette plaine ?

Mr NDABASHOKEYE : Ces clans ont réclamé leurs droits en mars 1959, l'époque de l'association clanique.-

Mr RUZINDANA : Vous avez dit que les gens du Buhoma et du Bugarura qui cultivaient dans cette plaine, payaient aux autorités. Où est-ce qu'ils cultivaient ?

Mr NDABASHOKEYE : Le long de la Mukungwa, là où la terre semblait fertile.-

Mr MPAKANIYE : A l'époque des Associations claniques est-ce que les seuls Abasindi ont réclamé leurs droits ?

Mr NDABASHOKEYE : Les autres clans ont revendiqué aussi leurs droits, mais sur des terrains que nous n'avions pas occupés.-

- - - - -

C O N C L U S I O N S.-

Les membres décident unanimement que Ndabashokeye devrait racheter ces champs. Si l'umukonde a des raisons valables pour ne pas les vendre, il devrait indemniser Ndabashokeye.-

+++++
○
○ ○
○

Litige foncier BATUMABARANYE - BIGEGA.

- - - - -

BATUMABARANYE, Umuhutu des Abungura, résidant à Rusarabenge, Chefferie Buberuka.-

Mr BATUMABARANYE : Pendant la famine de 1943, j'ai quitté mon ubukonde. Quand après la famine, je voulais retourner dans mon ubukonde, je constatait que celui-ci avait été donné par le chef Kalima à Bigega. Le sous-chef refusait de me rendre mes champs et devant le tribunal on me disait que je n'avais pas le droit de réclamer une propriété qui avait été donnée par le chef à une autre indigène. Bigega qui a reçu le champ de Kalima, a vendu ma propriété à la Mine de Kifurwe.-

Mr le Président : Quand avez-vous abandonné votre propriété ?

Mr BATUMABARANYE : J'ai quitté mon ubukonde en 1943. Je suis revenu en 1945.

J'ai déposé plainte devant le tribunal avant que les champs n'étaient vendus à la Mine.

Mr le Président : Bigega a-t-il payé quelque chose au chef Kalima ?

Mr BATUMABARANYE : Bigega n'a jamais payé à Kalima.

Mr le Président : Est-ce que le chef a donné le champ entier à Bigega ?

Mr BATUMABARANYE : Le chef lui a donné tous les champs de mon père. Mes cousins ont vendu leurs propres champs à la Mine.-

Mr KANYAMUGENGE : Que désirez-vous qu'on fasse ?

Mr BATUMABARANYE : Je désire que l'on me rende mes champs ou que l'on me donne ce que Bigega a touché ?

Mr BISUMBUKUBCHO : Votre ubukonde est-ce un ubukonde du premier occupant ou l'avez-vous acheté ?

Mr BATUMABARANYE : Nous l'avons défriché.

Mr NZAHUMUNYURWA : Les terrains où vous habitez maintenant sont-ils votre ubukonde.

Mr BATUMABARANYE : J'ai acheté ces terrains.-

Mr le Président : Dans le dossier des expropriations faites par la Mine de Kifurwe, je constate que les indemnités ont été payées le 21 juillet 1951 par Mr l'Administrateur Pochet. Bigega a reçu 10.035 ffs. S'agit-il d'une indemnisation payée pour votre champ ?

Mr BATUMABARANYE : Il s'agit du prix payé pour mes champs. Bigega n'avait pas d'autres champs à cet endroit.-

+++++ +++++ +++++ ++++++

Litige foncier SEKIDENDE, Umuhutu des Bagesera,
résidant à Busagara, Bukamba.-

Mr le Président ouvre la séance à 9 heures. Il rappelle aux membres de la Commission les buts de la commission. Après quoi il invite Monsieur Sekidende d'exposer devant la commission son affaire.-

Mr SEKIDENDE : J'ai mon ubukonde à Busagara. Du temps de Monsieur l'Administrateur de Territoire BORGERS (1923 - 1926) le chef Gakwau a pris mes champs. Une partie de mes champs a été cultivée au profit du chef, une autre partie a été donnée aux Bahutu qui devaient payer un loyer au chef. Quand le chef Bisamaza reprit le commandement de Gakwau, il a gardé mes champs.-

Mr le Président : Quand le chef Bisamaza succéda à Gakwau, a-t-il pris d'autres champs dans la propriété de votre famille ?

Mr SEKIDENDE : Gakwau avait pris 12 champs. Bisamaza y'a ajouté 3 autres. Ces champs forment un bloc contigu. Ils sont cultivés, mais personne n'y a construit sa maison. Au début les gens qui cultivaient ces champs offraient chaque année une crûche de miel au chef. Par après certains commencèrent à payer en argent, d'autres travaillaient un nombre de jours pour le chef. Les bahutu qui offraient une crûche de miel n'ont jamais été déplacés.-

Mr le Président : Est-ce que les membres ne sont pas d'avis que nous nous

trouvons en présence d'Abatisha ?

Les Membres répondent unanimément que les cultivateurs des champs reçus du chef, doivent être considérés comme des Abatisha.-

Mr SEKIDENDE : Quand le chef Bisamaza remit la chefferie au Chef Kamari, je lui demandai de me rendre les champs. Le chef me répondit que je devais m'adresser au chef Kamari. Je suis allé trouver le sous-chef qui me répondit que le chef Kamari avait déjà repris le registre des inkungu.-

Mr le Président : Comment voyez-vous la solution de votre affaire ?

Mr SEKIDENDE : Je voudrais rentrer dans mes champs que j'ai quitté fuyant les châtiments du chef. Rentrant de Butumbiro, j'ai demandé une partie de mes champs au sous-chef. Les Bahutu qui y cultivaient m'ont chassé, alléguant qu'ils avaient reçu ces champs du chef. D'ailleurs les gens qui cultivent mes champs, ont leur ubukonde à eux, ils peuvent facilement me céder mes champs.-

Mr RUZINDANA : Est-ce que vous êtes partis en Uganda parce qu'on avait pris vos champs ?

Mr SEKIDENDE : On me causait des difficultés pour que j'abandonne mes champs.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Aviez-vous confié vos champs aux membres de votre famille restée sur place ?

Mr SEKIDENDE : Deux oncles et leurs enfants sont restés sur place après mon départ.-

Mr NDAHIRIWE : Vous dites que Bisamaza a ajouté encore 3 champs aux terrains pris par Gakwavu. Etiez-vous encore dans la sous-chefferie quand Bisamaza a prélevé ces derniers champs ?

Mr SEKIDENDE : Ces trois champs étaient occupés par mes amis, qui avaient l'intention de se les approprier, si je ne revenais plus. Bisamaza a découvert de la et il a pris ces champs.-

Mr SEBAPOLISI : Gakwavu, a-t-il pris ces champs à vous ou à votre père ?

Mr SEKIDENDE : Il les a pris à mon père.-

o
o o
o

Litige foncier NDABAHARIYE - RUGERINYANGE.

- NDABAHARIYE, Umuhutu des Abacaba, résidant à Cyanika, Bukamba.
- RUGERINYANGE, sous-chef de Cyanika.-

Mr NDABAHARIYE : Après la mort de mon père, le sous-chef Muhutu Bivete m'a élevé. Quand celui-ci est décédé, je fus confié à Rugerinyange sous-chef. En tant que tuteur celui-ci exploitait les champs de mon père. Pendant la famine de 1943, j'ai quitté la maison du sous-chef Rugerinyange pour aller en Uganda. Alors le sous-chef a pris les champs de mon père comme inkungu. Quand je suis retourné après la famine le sous-chef m'a rendu une partie de mes champs. Il gardait une autre partie. Alors j'ai essayé d'avoir gain de cause devant les tribunaux. Les tribunaux de Territoire, du Mwami et du Parquet ont donné Mai - son à Rugerinyange. Les champs contestés se trouvent à Cyanika et Gitabura.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Quel était l'objet de votre contestation avec Rugerinyange. S'agissait-il de la propriété de votre père ou des droits de parenté ?

Mr NDABAHARIYE : Il s'agissait des champs de mon père.-

Mr MUNYARUGERERO : Est-ce que vous connaissez d'autres Abacyaba qui ont été dépossédés ?

Mr NDABAHARIYE : Mes cousins partis en Uganda ont été privés de leur ubukonde. Devant le Tribunal on réclamait les champs de mon père et ceux de mon cousin. Mais Rugerinyange n'admettait pas que je réclame les champs de mes cousins. Il exigeait que les fils de Bivete se présentaient eux-mêmes pour réclamer leurs droits. Le litige fut compliqué par le fait que Rugerinyange avait vendu un champ de mon père.-

Mr MUNYARUGERERO : Cette vente a-t-elle été inscrite au tribunal ?

Mr NDABAHARIYE : Je ne le sais pas.-

Mr SEBAPOLISI : Est-ce que Rugerinyange a accaparé toute la propriété de votre père ?

Mr NDABAHARIYE : Une partie a été prise par Rugerinyange, une autre par d'autres Batutsi.-

Mr SEBAPOLISI : Avez-vous attaqué les autres Batutsi devant le Tribunal ?

Mr NDABAHARIYE : Quand je constatai que je perdais mon affaire avec Rugerinyange, je me suis découragé et je n'ai pas voulu attaquer les autres Batutsi qui détenaient des champs de mon père.-

C O N C L U S I O N S.-

Les membres décident à l'unanimité que dans l'affaire Ndabahariye - Rugerinyange, le premier devrait reprendre ses champs. En plus le sous-chef Rugerinyange devrait être obligé de payer à Ndabahariye :

- Des dommages et intérêts,
- Les frais de justice payés devant les différentes juridictions.
- Le loyer touché par Rugerinyange pendant la période d'émancipation de Ndabahariye.-

○
○ ○
○

PROCES-VERBAL de la REUNION de la COMMISSION FONCIERE
du 29 JANVIER 1960.

Litige foncier RUKEMBA, Umututsi des Abatsobe, résidant à
Rwa, Bukonya.-

Mr RUKEMBA : Je suis venu plaider la cause des Abatsobe, Abakonde du
Bukonya. Quand Rusimbi, notre ancêtre est arrivé au Bukonya, il y a
à peu près 8 générations (vers 1750), il trouva une partie du
Bukonya couverte de forêt, qu'il défricha. Il donna le nom de son
premier fils Rubona, à une des collines défrichées. Rusimbi, venu
en qualité de défricheur, s'étant acclimaté, est allé demander au
Mwami le commandement de cette région. Le Mwami lui a accordé le
commandement et depuis cette époque notre famille a commandé le
Bukonya.

L'ubukonde des Abatsobe se trouve à Muzo, Mugandu, Rutaki,
Rwa, Mwumba, Gitare, Gatonde, Gahanga, Rusasa, Kiriba, Mubuga,
Gakenke, Rumweru, Kwene, Janja, Nyagisozi. Nous voisinons avec
les bakonde Abanyanguzo, Barumba, Bagesera et Basinga.

Mr le Président : Pouvez-vous nous décrire les limites de votre ubukonde
à vous ?

Mr RUKEMBA : La colline Rwa est entourée de ruisseaux. Notre ubukonde
s'étend entre ces ruisseaux.-

Mr SEBAPOLISI : Je crois que les Batsobe ont reçu certaines collines du
Mwami ou de son représentant ?

Mr RUKEMBA : Oui, nous avons reçu des collines du Mwami. Certaines de
ces collines ont été distribuées aux fils de Rusimbi.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Est-ce que les Abatsobe ont défriché toutes les collines
que vous venez de citer ? Est-ce qu'ils n'y ont pas ajoutés
des intora et inkungu ?

Mr RUKEMBA : Les abatsobe sont arrivés au Bukonya pour défricher et garder
leur bétail. Ils ont défriché les collines que j'ai citées. Les
sous-chefs Abatsobe ont pris des champs intora et inkungu, mais
nous ne revendiquons pas les terrains que nous avons pris en tant
qu'autorité politique.-

Mr le Président : Pourquoi avez-vous pris des intora, alors que vous
aviez votre propre ubukonde dans la région où vous étiez installés ?

Mr RUKEMBA : Beaucoup de gens venaient me demander des terres. Notre ubu-
konde n'était pas grand assez pour distribuer des terres à tous ces
gens. Ainsi je prenais des champs inkungu et intora pour les ins-
taller.

Mr BISUMBUKUBOKO : Est-ce que aux collines, citées comme ubukonde des
Abatsobe, vous n'avez pas annexé des terrains abandonnés par ceux
qui furent chassés par les Abatsobe.

Mr RUKEMBA : Non.

Mr SERUBUNGO : Connaissez-vous les noms des autres clans qui ont défriché
du temps de Rusimbi ?

Mr RUKEMBA : Les clans qui ont défriché du temps de Rusimbi sont les
Abanyanguzo, les Barumba, Bagesera et les Abasinga.-

Mr le Président : Les gens qui furent installés par les Batsobe-bakonde,
devaient-ils payer un certain loyer aux Batsobe ?

Mr RUKEMBA : Celui qui avait reçu une parcelle devenait notre umugaragu. Les Abagaragu étaient propriétaires des champs reçus, ils ne pouvaient être déplacés.-

Mr MPAKANIYE : Vous dites que ces abagaragu ne pouvaient être déplacés. Ils étaient vos serviteurs, ils devaient vous rendre certains services. S'ils ne rendaient pas ces services, pouvait-on les déplacer ?

Mr RUKEMBA : Les serviteurs obéissaient toujours. Mais nous aurions pu chasser les serviteurs récalcitrants.-

Mr SEBAPOLISI : Vous déclarez que Rusimbi a trouvé quelques clans au Bukonya lors de son arrivée. Est-ce que ces clans n'avaient pas défriché tout le Bukonya quand votre ancêtre est arrivé ?

Mr RUKEMBA : A son arrivée au Bukonya, Rusimbi a trouvé une partie couverte de forêt. C'est cette partie qu'il a défrichée.

Mr NDAHIRIWE : Donc les gens qui ont reçu des terrains des Abatsobe sont devenus abakonde sans rien payer ?

Mr RUKEMBA : Ils sont devenus abakonde parce que les Abatsobe en tant que autorité leur avaient donné ces terrains.-

Mr SEBAPOLISI : ^{que} Est-ce l'ubukonde de Rusimbi n'est pas entouré de propriétés appartenant aux autres clans.-

Mr RUKEMBA : L'ubukonde de Rusimbi n'était pas entouré des propriétés des autres clans défricheurs. D'après ce que j'ai appris, nous avons trouvé une partie non défrichée et non occupée par les autres clans. Les Abalihira et Abungura, arrivés après, ont reçu des terres des Abatsobe.-

Mr SEBAPOLISI : Les Abalihira et Abungura, ont-ils donné quelque chose aux Abatsobe en contre-partie des terres cédées ?

Mr RUKEMBA : Ils ne devaient rien donner. Ils devenaient comme Abagererwa les abagaragu des Abatsobe.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Sur les collines Munanira et Mubuga, votre ubukonde, j'ai trouvé très peu d'Abanyanguzo, Abarumba et Abatsobe. Ces collines sont très peuplées. Comment expliquez-vous que ces trois clans sont Abakonde de ces collines, alors qu'ils y sont très faiblement représentés ?

Mr RUKEMBA : Je ne sais pas. Nous n'y avons trouvé sur place que les Abanyanguzo et les Abarumba.-

Mr le Président : Je trouve qu'il est assez bizarre que vous n'êtes pas au courant que des individus sont venus s'installer sur votre ubukonde.-

Mr RUKEMBA : Ces gens ont été installés par mes ancêtres.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Vous n'êtes pas au courant des individus installés par vos ancêtres. Devons-nous conclure que vous ne réclamez que les terrains qui sont actuellement occupés par les Abatsobe.-

Mr RUKEMBA : Je ne réclame que les terrains actuellement occupés par les Abatsobe.-

Mr le Président : Je voudrais que les membres de la commission m'expliquent s'il est possible qu'un serviteur, non lié par un contrat pastoral, soit appelé umugaragu ?

Mr BISUMBUKUBOKO : Mr RUKEMBA a confondu les deux termes. Il appelle les gens installés sur ses champs Abagaragu parce qu'ils sont plus ou moins les mêmes devoirs que les serviteurs liés dans le contrat "ubuhake".-

Mr RUZINDANA : Votre ancêtre Rusimbi, a-t-il défriché avant d'aller à la cour du Mwami pour demander un commandement ?

Mr RUKEMBA : Il a défriché avant son départ pour la cour du Mwami.-

Mr RUZINDANA : Les serviteurs, installés sur vos champs, devaient-ils les mêmes services aux chefs étrangers aux Batsobe ?

Mr RUKEMBA : Si un sous-chef Umutsope fût démis, ses serviteurs devaient les mêmes services au nouveau sous-chef, même si ce dernier n'était pas un umutsobe.-

Mr RUZINDANA : En quelle qualité ce nouveau sous-chef avait-il droit à ces serviteurs ?

Mr RUKEMBA : En qualité d'autorité politique.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Avant l'arrivée de Rusimbi, le chef Rusoro commandait le Bukonya. Rusimbi a-t-il payé une certaine redevance à Rusoro ?

Mr RUKEMBA : Rusimbi n'a rien payé pour son installation. Quand il remarqua que beaucoup de gens s'installèrent dans cette région, il demanda le commandement au Mwami.

Mr MUNYARUCERERO : Avez-vous des preuves que les gens installés par les Batsobe se reconnaissent comme vos abagererwa ?

Mr RUKEMBA : Nous avons installé ces gens, nous ne pouvons plus les déplacer. D'ailleurs nous ne revendiquons que les terrains où les Batsobe sont installés actuellement et les terres que les sous-chefs ont pris aux Batsobe.-

Mr BISUMBUKUBOKO : Pouvez-vous nous donner des exemples de terrains que les Batsobe ont dû céder ?

Mr RUKEMBA : Rutaki a été pris par Nyirimbirima.-

Mr MPAKANIYE : Est-ce que les Bahutu ne contestent pas les terrains des Batsobe ?

Mr RUKEMBA : Les Bahutu ne nous contestent pas nos terres. Ils ont seulement incendié nos maisons.-

Mr MPAKANIYE : L'ubukonde des Batsobe ne forme pas un bloc. Comment expliquez-vous que vos ancêtres ont défriché des parties de la forêt en laissant d'autres parties intactes ?

Mr RUKEMBA : Mes ancêtres ont peut-être défriché toute la partie de la forêt qu'ils y ont trouvée. Il est possible que par après, ils ont été expropriés par d'autres clans.-

Mr SERUBUNGO : Si on ordonne que tout Mugererwa doit racheter ses terres, réclameriez-vous que vos abagererwa rachètent vos terres ?

Mr RUKEMBA : Je pourrais le faire.

Mr RWAKIBIBI : Est-ce que des bahutu ont acheté leur ubukonde ?

Mr RUKEMBA : Non. Ils ont reçu leur ubukonde.-

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA
COMMISSION FONCIERE
DU 29 JANVIER 60

Litige Foncier : Abakonkwe - Abinika (Ngorwa)

Karangwa (Umwiniwa) : Notre ubukonde a une limite commune avec l'ubukonde des Abakonkwe.

Cette limite est formée par un bosquet de bambous traversé par un sentier. Notre ancêtre y a défriché la forêt, il y a 8 générations. Nous avons été chassés par le Batwa. Quand la région était pacifiée, nous sommes retournés sur notre ubukonde. En 1959 les Bakonkwe ont exploité sur notre ubukonde. Monsieur l'Administrateur est venu trancher notre palabre et défenda aux Bakonkwe de cultiver l'ubukonde des Binika.

KARERA : (Unikorwa) Les terrains contestés sont l'ubukonde des Bakonkwe. Pendant de longues années cette partie de la forêt n'a pas été cultivée. Les habitants avaient peur des éléphants qui y vivraient. Après l'arrivée du Chef Gakwaya, la forêt fut partagée aux Banyarwanda. Les Bakonkwe y ont pris une partie.

Mr. Le Président : Est ce que Kanyubulenge ou le Chef Kalinda sont intervenus dans ce litige ?

Mr. KARERA : Les deux familles ont demandé l'arbitrage du Chef Kalinda qui fixa la limite déjà existante entre les deux familles.

Mr. KARERA : Ni Kanyubulenge, ni le Chef Kalinda ont intervenu. La limite entre les terrains des deux clans était un sentier. Quand on a retracé ce sentier de telle façon qu'il parcourrait l'ubukonde des Bakonkwe, les Abinika ont éternué leur ubukonde jusqu'au nouveau tracé. Les Bakonkwe se rendant compte que les Batutsi, qui avaient pris cette partie contestée comme pâturage, voulaient distribuer ces terrains, se sont opposés et ont revendiqué leurs droits.

Mr. Le Président : Est ce que les autres abukonde voisin ne pourraient indiquer la limite ?

Mr. KARERA : Les clans voisins sont les Abaheshi et les Abazigaba. Ils ne pourront toutefois pas indiquer avec certitude la limite entre nos deux clans. Au moment du défrichement il y avait toujours guerre entre les différents clans.

Mr. Le Président : Est-ce que les terrains contestés sont habités ? Par qui et par quel clan ont-ils été installés ?

Mr. KARANGWA : Ces terrains sont occupés par les Banyarwanda Bazigaba (les Banyarwanda font une distinction entre Banyandorwa, habitants du Ngorwa et Banyarwanda, habitants des autres régions du Rwanda). Ces Bazigaba qui ont reçu les filles des Bakonkwe peuvent indiquer la limite.

Mr. KARERA : Les Bakonkwe ont installé sur ces terrains des Abazigaba. Ces derniers se sont mariés dans le clan des Abakonkwe. Ils étaient souvent chassés par leur clan et cherchèrent asile chez les Bakonkwe et regrettent leurs filles. Quand les Bazigaba quittaient ces terrains, ces Bakonkwe reprenaient automatiquement leurs droits de propriété.

Mr. MUNYARUGERERO : Est-ce que les deux parties peuvent admettre l'arbitrage du Gouvernement.

Mr. KARANGWA : Les Abinika pourront se réfugier à la décision d'un délégué du Gouvernement.

Mr. KARERA : Nous exigeons que Kanyubulenge ou Kalinda viennent trancher

notre litige.

Les Membres de la Commission décident d'examiner sur place le différend.

++++++

Litige Foncier KAYOBERO, KANYAMAHANE, BITABWAHE,
contre MULINDANGABO

KAYOBERO, KANYAMAHANE, BITABWAHE résidant au
Milera (Giheta).

MULINDANGABO, Umucocori résidant au Milera.

Mr. KAYOBERO: Kanyamahane et moi avons acheté en 1948 une propriété à Murindangabo, mututsi des Bacocori. J'ai payé 1.500 Frs et Kanyamahane a donné une genisse à Murindangabo. Les Champs achetés se trouvent à Cyuve et forment un bloc. Deux personnes prétendent avoir des droits de propriété sur ces champs, notamment Rutibati, un umulihira et Rwampunga. Murindangabo aurait acheté ces champs à Rwanmilera.

Mr. KANYAMAHANE: Les champs que nous avons acheté à Murindangabo appartaient au Grand-Frère de Mulindangabo.

Mr. BITABWAHE: J'ai acheté un champ pour 8.000 frs à Murindangabo quoique Murindangabo prétendait que ce champ était son ubukonde, la population s'est opposée à cette vente. On déclarait que ces terrains appartenaient aux Abacyaba. Quand Murindangabo a voulu faire inscrire la vente au Tribunal, Werabe et Ruzindana parents de Murindangabo s'y sont opposés. Il déclaraient que Murindangabo n'avait pas le droit de vendre ces champs qui étaient des Inkungu de Ruhanga, Grand-père de Werabe et Ruzindana. Ainsi Murindangabo fut-il obligé de me rendre mon argent. Il me donna 3.000 frs, un autre terrain pour la somme de 2.500 frs et un B.P. pour une somme de 2.500 Frs.

Mr. Le Président: Quand est-ce que Werabe et Ruzindana se sont opposés à la vente?

Mr. BITABWAHE: Ils se sont opposés immédiatement.

Mr. RUZINDANA: En effet Murindangabo voulait vendre ce champ. Quand j'ai appris cela je lui conseillai de vendre une vache pour rendre l'argent à Bitabwahe.

++++++

Mr. Le Président: Après l'examen de quelques cas typiques de contestations foncières, je remercie les membres de la commission pour leur collaboration. Je demande aux membres si quelques uns d'entre eux ont encore des suggestions à faire.

Mr. MPAKANIYE: Avant que les membres de la commission se séparent, je voudrais faire une suggestion dans l'affaire des anciens Batutsi. Je propose dans le cas où ces Batutsi ne seraient pas reconnus comme Abakonde, le paiement d'un prix symbolique pour les champs qu'ils occupent sauf pour les champs intore, inkungu et autres qu'ils auraient

pris en tant que autorité politique. Ce prix d'achat serait par exemple une ~~racio~~, il ne serait jamais payé en argent. Le Chef de clan donnerait ce prix symbolique au chef de clan des Bakonde. Cela constitue en quelque sorte l'ancien mode d'acquisition d'ubukonde par achat.

Mr. Le Président: Qu'entendez-vous par ancien Batutsi?

Mr. MPAKANIYE: Par anciens Batutsi, je vise le cas des Bacocori et Abakono du Mulera.

Mr. KANYAMGENGE: Je me rallié à la proposition de Monsieur Mpakan- niye. Je propose toutefois que le prix symbolique soit fixé par les deux chefs de clans.

Mr. SEBAPOLISI: Je déclare ne pas pouvoir prendre position dans cette affaire parce que j'estime que le problème n'a pas été suffisamment étudié.

Un membre propose que le prix symbolique serait fixé par la commission foncière après consultation des chefs de clan intéressés.

8 membres acceptent cette proposition. 2 membres déclarent que le prix symbolique devrait être fixé par la commission foncière sans consultation des intéressés. Mr. SEBAPOLISI: s'obstinent.

Mr. BISUMBUKUBOKO: Je suis d'accord avec le principe proposé. Je désire toutefois que le critère d'ancienneté soit fixé à 4 ou 5 générations. Je préconise qu'on ferait abstraction de la qualité Batut~~ts~~, Bacocori, Bahutu.

Il est toutefois précisé que dans ce cas il ne s'agit que de gens qui ne sont pas venus en tant qu'autorité politique, ou accompagnant une telle autorité.-

0000
00

Niguri, le 2 Février 1960.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de RUHENERI.

Nous vous saluons, nous qui avons reçu des par-
celles dans l'umukenke (Abagercrewe) des collines Mukingo, Kibwa, Musan-
ze, Nyarugina, Tero, Kimonyi, Kabere II et Nyakinama. Nous portons à
votre connaissance que toute cette partie était restée forêt, on y égor-
gait de gens encore ces dernières années. Depuis 1943, il y avait des
instructions du Mwami et des Agronomes du Gouvernement qui obligaient
aux habitants de défricher partout où il y a encore la forêt et y faire
de cultures. A ce moment ces gens qui se prétendent bakonde étaient pré-
sents et aucun d'eux ne s'était présenté pour faire valoir ses droits.
Depuis lors, les gens ont commencé à défricher cette forêt (uruvunda =
terrain couvert de broussaille) jusqu'à maintenant. A la colline Kimonyi,
il y a même des endroits qui ne sont pas encore défrichés, vous pourriez
y aller voir comment que cela se présente, c'était ainsi partout.

Voici comment nous y sommes installés : Jadis dans
cette uruvunda, un homme s'installait à une parcelle et s'il y a un de
ses enfants qui y meurt, il déménageait pour aller se fixer ailleurs, et
quand il y arrivait et qu'il donnait beaucoup d'enfants et ses enfants en
 donnaient beaucoup d'autres jusqu'à avoir beaucoup de descendants qui se
souvenaient de leurs anciens terrains dont leur parlait le vieux père,
qu'il a laissé à la région, ainsi ils se divisaient en groupe pour aller
regagner le terrain où est né leur vieux aïeul, et quand ils arrivaient,
ils trouvaient que d'autres gens y sont installés par l'autorité parce
que c'était devenu umukenke. En ce moment il n'y avait encore rien à
faire autre que se placer à Ruvunda qu'ils défrichaient, installaient
leurs maisons, y plantaient des reboisements, bananeraies etc...

2) D'autres revenaient de l'Uganda où ils étaient
partis passer plusieurs années; là, où ils étaient installés étant devenu
umukenke; l'autorité y installait d'autres gens parce que c'était des
instructions formelles. Après 6, 7, 9 ou plusieurs années ils retour-
naient et trouvaient que les parcelles qu'ils occupaient avant leur
départ étaient données aux autres gens, il ne restait pour eux d'autres
solutions que d'aller trouver où il y a avait encore de l'umukenke, qu'ils
demandèrent à l'autorité pour y défricher, cultiver et s'y installer. Les
prétendus bakonde étaient encore là et aucun d'eux ne faisait valoir son
droit.

3) D'autres ont été déplacés par l'Etat et reçoi-
vaient un prix forfaitaire fixé par lui-même, c'est-à-dire ceux qui
avaient sur leur propriété, de maisons, reboisements, bananeraies, ca-
féiers. Rien d'autres devait être racheté. Jamais on nous avait demandé
le prix du sol pour nous le payer. A ce moment les européens nous envo-
yaient chez les sous-chefs pour nous distribuer des imikenke, ces derniers
nous envoyoyaient à Ruvunda et ainsi nous commençions à défricher et à culti-
ver et à nous y installer enfin.

Vous venez d'entendre ces trois cas de gens qui se
sont installés dans cette uruvunda, ils ne venaient pas tous du même côté
et ils avaient tous leurs anciennes propriétés foncières.
Comme nous l'avons déjà expliqué plus haut, de 1943 jusqu'en 1959, il
n'y avait eu aucun homme qui pourrait dire que nous avons habité sa pro-
priété. Et tous ces gens qui prétendent que c'est leur propriété, ils
étaient toujours là; ils nous regardaient et nous aidaient même à nous
installer. Ils n'allait pas non plus aviser le sous-chef pour dire que
cette forêt leur appartenait. On s'était installé depuis bien longtemps
dans cette forêt, sans jamais connaître un tel ou tel propriétaire, ce
n'est maintenant que nous voyons les gens qui viennent nous réclamer cette

terre, prétendant que nous devons leur racheter celle-ci ?

Voilà les raisons qui nous obligent à vous écrire afin de vous aviser de cette nouvelle décourageante car nous nous sommes sentis abattus. En examinant minutieusement ces cas qui nous préoccupent, vous en serez convaincu de l'injustice de ces abakonde.

Nous avons décidé en effet de quitter ces terrains (imikenke) à condition que les prétendus abakonde nous rachètent nos maisons, reboisements, bananeraies et toutes choses plantées par nous sur ces terrains qui n'étaient jadis qu'une forêt vierge. De notre tour, nous irons faire déplacer ceux qui sont installés sur notre ancienne propriété car tout homme d'ici a sa propriété natale, mais qui est occupée par d'autres. Ce n'est pas seulement sur nos collines précitées, mais bien dans toutes les chefferies de Ruhengeri, Bukanya-Bugarura, Kibali, Ndorwa, Buberuka. Il y en a beaucoup qui se sont installés de cette façon. Nous avons même vu plusieurs gens de Kibali qui sont venus nous voir pour cela. Nous espérons que vous êtes bien au courant de la chose. Nous vous demanderons de bien vouloir rendre vous-même une enquête, sans passer par les autorités coutumières et les abakonde. Au contraire, vous voudrez nous adresser directement aux abagererwa dans les imikenke, tant aux vieux qu'aux jeunes, ils y sont partout dans votre Territoire.

Nous vous demanderons en conséquence de bien vouloir nous rendre sur place dans l'uruvunda dont nous parlons, il existe des parties non encore défrichées, vous allez nous rendre compte que ce que nous nous parlons est de toute vérité.

Nous vous serions infiniment reconnaissant de bien vouloir nous occuper attentivement de cette question afin de ne pas sauver les uns au détriment des autres.

Ce sont nous qui sommes installés dans l'umukenke d'uruvunda.

En voici les noms de quelques uns de ceux qui ont reçu de parcelles dans l'umukenke :

SERUHIRA	NTAGAHIRA	MUGARAGU
MUNYANTARAMA	BINEGO	RUNIGI
NYABIBONA	GAKONA	NTIBABAZA
MUNYANKERA	MUNYANSANGA	NYARUBWA
KANANIRA	MUNYANKERA	BAGABO
BAGAYE	NDABATEZE	RUKEMA
GASHOMANO	RWAMAKUBA	BAKUNDA
HAKIZA	CYAGA	RWAJENTENDA
MARIMANGANYE	RUBONESHA	BALENGA
LINDIRO	NTAGAHIRA	NDIMUBANZI
RUHANA	REGERO	SENTASHYA
RUTABURINGOGA	HIMBANA	BUKOKO
BURAYOBERA	NTAMAKERO	SERIMA
BAZIYAKA	BAKONJA	RWANGARINDE.

o
ooo
o

Annexe II.

Chefferie BUKONYA - BUGARURA

- Terrains intora, inkungu.
- Terrains occupés par les Batutsi.

Sous-chefferie	Superficie :
Cyilumba	286,6440 ha
Ruhangeri	153,6861 ha
Kiruri	15,4590 ha
Gashaki	25,9631 ha
Rusayo	28,5594 ha
Rwaza	1,0670 ha
Rutare	89,2772 ha
	:(+ 4 collines dont la
	: superficie n'a pu être
	: évaluée.
Muhaza	71,5169 ha
Bugaragara	145,7840 ha
Gitwa	165,6319 ha
Rukore	122,8696 ha
Gahanga	165,4516 ha
Ruhinga	197,1023 ha
Kavumu	50,4486 ha
Tandagura	347,0806 ha
	:(incomplet)
	:(1865,5413 ha)
	:(1865,5413 ha)

N.B. Dans ce tableau ne sont pas repris les renseignements relatifs aux sous-chefferies des Busengo, Bwisha, Muzo, Mubuga, Muvumbo.-